



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement d'urbanisme

Aux personnes et organismes intéressés.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 20 mars 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- **Règlement 419-04-2023 amendant le Règlement 419-2015 sur la démolition d'immeuble afin de se conformer à la Loi sur le patrimoine culturel;**

Ce projet concerne l'ensemble de la ville de Saint-Sauveur.

Une assemblée publique aura lieu, pour ce projet, le **12 avril 2023** à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie.

Au cours de cette assemblée publique, monsieur le Maire ou un membre du conseil désigné par lui expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

Le projet est disponible pour consultation au Service du greffe, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h au 1, place de la Mairie ou sur le site Internet de la Ville dans la section « Projets de règlements en cours ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 27 mars 2023.

Le greffier,

Yan Senneville, OMA